

**DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES**

COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE

ARRETE MUNICIPAL n° 2022/363

Portant réglementation sur la circulation et le stationnement hors agglomération.

Le Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE -66370-,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, cinquième partie, huitième partie,

Vu la demande formulée le 21 novembre 2022 par l'entreprise EDFIBRE SERVICE, sise 11 rue Carnot - 93000 - BOBIGNY - en vue de faire effectuer, par l'entreprise CIRCET GOLBEY, des travaux de raccordement à la fibre, 3 impasse du Conflent à PEZILLA LA RIVIERE.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement à hauteur du 3 impasse du Conflent à PEZILLA LA RIVIERE durant ces travaux.

ARRETE

Article 1 : Le jeudi 24 novembre 2022 de 8h à 12h, suite aux travaux de raccordement à la fibre qui auront lieu à hauteur du 3 impasse du Conflent à Pézilla-la-Rivière, la chaussée sera rétrécie, Avec basculement de la circulation sur chaussée opposée et le stationnement interdit sur l'ensemble de l'emprise des travaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie- signalisation de prescriptions, cinquième partie - signalisation d'indication et huitième partie - signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise exécutrice des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Commune, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Millas et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pézilla la Rivière, le 21 novembre 2022.



Par délégation du Maire,
L'Adjoint-délégué,

Guy PALOFFIS
Guy PALOFFIS.

Destinataires :

CIRCET : gestionddv@circet.fr

EDFIBRE : sasuedfibreservice@gmail.com